

לומדים

פורים

קריאת מגילה

La lecture de la *Méguila*

L'histoire extraordinaire du sauvetage du peuple juif des décrets édictés par A'hachvéroch et Haman est racontée dans la *Méguila* d'Esther. Ce texte est le fondement de notre reconnaissance envers D.ieu pour les miracles qu'Il a réalisés envers nos ancêtres ; il est également à l'origine de la fête de Pourim et des *mitsvot* qui y sont liées.

Qui a écrit la *Méguila* d'Esther ? En quoi ce texte est-il unique ?

כתיבת המגילה - La rédaction de la *Méguila*

A'hachvéroch et Haman ont décrété la mise à mort de tous les Juifs. Esther et Mordechai entreprennent diverses actions, et D.ieu les aide afin que les Juifs remportent la victoire.

1. Esther, 9:20

Mordechai écrivit^a tous ces événements ; il envoya des livres à tous les Juifs situés dans toutes les provinces du royaume d'A'hachvéroch, qu'ils soient proches ou éloignés.

1a. Commentaire de Rachi (Rabbi Chlomo Yits'haki)

a. **Mordechai écrivit** : il s'agit de cette *Méguila*, telle qu'elle est.

1. מגילת אסתר פרק ט פסוק כ

ויכתב מרדכי^א את הדברים האלה וישלח ספרים אל כל היהודים אשר בכל מדינות המלך אחשוורוש הקרובים והרחוקים.



Les Juifs s'engagent à célébrer chaque année le miracle divin par lequel ils ont été sauvés.

2. Esther, 9

(26) C'est pourquoi ces jours sont appelés « Pourim », d'après le Pour (...) Tout ce qui est consigné dans cette lettre^a (...), (27) les Juifs l'ont accepté et accompli, et l'ont transmis à leurs descendants (...), sans faillir à la célébration de ces deux jours, tels qu'ils sont décrits et au moment convenu, chaque année. (28) Ces jours-là sont rappelés^b et célébrés^c de génération en génération, dans chaque famille^d, chaque province, chaque ville, et ces jours de Pourim ne disparaîtront pas de parmi les Juifs et leur souvenir^e ne s'effacera pas de leur descendance.

2a. Commentaire de Rachi

- Tout ce qui est consigné dans cette lettre** : ces jours ont été fixés et ce texte a donc été écrit pour que les générations futures en aient connaissance.
- Rappelés** : lors de la lecture de la *Méguila*.
- Célébrés** : par un festin, de la joie et des réjouissances, et en offrant des mets et des cadeaux.
- Chaque famille** : on se rassemble pour manger et boire, et c'est ainsi que la fête de Pourim ne disparaîtra pas de leurs mémoires.
- Leur souvenir** : par la lecture de la *Méguila*.

2. מגילת אסתר פרק ט

(כו) על בן קראו לימים האלה פורים על שם הפור... על כל דברי האגרת הזאת^א... (כז) קימו וקבלו היהודים עליהם ועל זרעם... ולא יעבור להיות עשים את שני הימים האלה ככתבם וכזמנם בכל שנה ושנה: (כח) והימים האלה נזכרים^ב ונעשים^ג בכל דור ודור משפחה ומשפחה^ד מדינה ומדינה ועיר ועיר וימי הפורים האלה לא יעברו מתוך היהודים וזכרם^ה לא יסוף מזרעם.

Il n'est pas possible d'inclure tous les livres importants parmi les livres sacrés du *Tanakh* (la Bible), Esther s'adresse donc aux Sages de sa génération et demande :

3. Talmud de Babylone, Traité Méguila, 7a

Esther a posé cette question aux Sages : fixez une date à mon nom pour les générations futures^a. Ils lui ont répondu : tu vas éveiller la jalousie des Nations envers nous^b. Elle leur a répondu : je suis déjà mentionnée^c dans les Chroniques des rois de Perse.

3a. Commentaire de Rachi

- Fixez une date à mon nom** : un jour de fête, de lecture de la *Méguila*, en souvenir de moi.
 - La jalousie des Nations envers nous** : Les Nations diront que nous sommes heureux de célébrer leur défaite¹.
 - Déjà mentionnée** : de sorte que tout le monde pourra y lire ce qui est arrivé au peuple juif².
- Les autres nations risquent de nous faire du mal s'ils voient que nous sommes heureux de leur défaite.
 - L'histoire étant déjà publiée, il n'y a rien à craindre.

3. תלמוד בבלי מסכת

מגילה דף ז עמוד א

שְׁלַחָה לָהֶם אֶסְתֵּר לְחֻכְמִים: קִבְעוּנִי לְדוֹרוֹת!^א
שְׁלַחוּ לָהּ: קִנְיָה אֶת מְעוֹרְרַת עֲלֵינוּ לְבֵינֵי הָאוֹמוֹת!^ב
שְׁלַחָה לָהֶם: כָּבֵד כְּתוּבָה אֲנִי עַל דְּבָרֵי הַיָּמִים לְמַלְכֵי מְדֵי וּפְרָס.^ג

La Torah nous a ordonné de nombreuses *mitsvot*. Les prophètes ont toujours veillé à ne pas ajouter de *mitsvot* à celles de la Torah, à moins qu'il n'y ait une bonne raison à cela :

4. D'après le Talmud de Babylone, Traité Méguila, 14a

On compte 48 prophètes et sept prophétesses qui se sont révélés au sein du peuple juif. Ils n'ont ni ajouté ni retranché à ce qui était écrit dans la Torah, à l'exception de la lecture de la *Méguila*.

Comment ont-ils pris cette décision ?

Rabbi Yehochoua ben Kar'ha a dit : « Si lorsqu'on passe de l'esclavage à la liberté^a on récite un chant, à plus forte raison lorsqu'on passe de la mort à la vie¹ ? »

4a. Commentaire de Rachi

- De l'esclavage à la liberté** : lors de la sortie d'Égypte, ils ont récité *Chirat Hayam* (*Az Yachir Moché*).
- Lorsqu'ils ont été sauvés du décret d'Haman (qui voulait nous exterminer).

- Comment les générations futures vont-elles se souvenir du miracle survenu à Pourim ?
- Pourquoi nos Sages ont-ils hésité à insérer l'histoire de la Méguila dans le *Tanakh* ?
- Comment Esther est-elle parvenue à les convaincre d'accepter sa demande ?
- Sur quel principe nos Sages se sont-ils appuyés pour décider d'ajouter la *mitsva* de la lecture de la *Méguila* (texte 4) ?



La mitsva de lire la Méguila et son importance

הַמִּצְוָה וְחֻשְׁבֵּיבֹתָהּ

Nous venons d'apprendre que la mitsva de lire la *Méguila* a été instaurée par nos Sages.

Nous récitons toujours une bénédiction avant d'accomplir les *mitsvot* écrites dans la Torah. Avant de lire la *Méguila*, nous récitons également : « (...) qui nous a sanctifiés par Ses commandements et nous a ordonné la lecture de la *Méguila* ». Dans ce cas, comment se fait-il que nous récitons cette bénédiction ? N'est-ce pas les Sages qui ont instauré cette *mitsva*, et non la Torah ?

5. Rambam, *Hikhot Brakhot*, chapitre 11, loi 3

Avant d'accomplir toutes les *mitsvot* instaurées par nos Sages (...) telles que : la lecture de la *Méguila* et l'allumage des lumières de 'Hanouka (...), on récite la bénédiction (...) « qui nous a sanctifiés par Ses commandements et nous a ordonné (...) ».

D'où avons-nous reçu ce commandement ? De la Torah, où il est écrit : « Ce qu'ils te diront, tu le feras ».

Donc, « qui nous a sanctifiés par Ses commandements » se réfère au commandement de suivre les consignes de ceux qui ont instauré la *mitsva* : soit d'allumer les lumières de 'Hanouka, soit de lire la *Méguila*, etc.



La *mitsva* de lire la *Méguila* est si importante qu'elle repousse l'accomplissement d'autres *mitsvot* :

6. Talmud de Babylone, *Traité Méguila*, 3a

Les *Cohanim* durant leur service, les *Léviim* durant leurs chants, les émissaires du peuple qui se trouvent dans le Temple, tous arrêtent leurs activités et viennent écouter la *Méguila*.

6. תלמוד בבלי מסכת מגילה דף ג עמוד א

כהנים בעבודתן, ולויים בדוכן וישראל במעמדו, כלן מבטלין עבודתן ובאין לשמע מקרא מגילה.

Pour aller plus loin :

6a. Talmud de Babylone, *Traité Méguila*, 3a

Les Sages, sous l'autorité de Rabbi Yehouda Hanassi, en ont déduit que l'étude de la Torah doit être interrompue pour écouter la *Méguila*.

Les femmes ont-elles aussi l'obligation de lire la *Méguila* :

7. Talmud de Babylone, *Traité Méguila*, 4a

Rabbi Yehochoua ben Lévi a dit : « Les femmes ont l'obligation de lire la *Méguila*, car elles aussi ont bénéficié du miracle^{a, b} ».

7a. Commentaires

a. Elles aussi ont bénéficié du miracle : le décret d'Haman devait s'appliquer également aux femmes (...) : « exterminer, tuer et détruire jeunes et vieux, enfants et femmes » (Rachi).

b. Elles aussi ont bénéficié du miracle : le Rachbam a expliqué que l'essentiel des miracles vient des femmes : à Pourim, c'est grâce à Esther ; à 'Hanouka, grâce à Yehoudit ; à Pessa'h, c'est grâce au mérite des femmes vertueuses de cette époque (Tossfot).

7. תלמוד בבלי מסכת מגילה דף ד עמוד א

ואמר רבי יהושע בן לוי : נשים חייבות במקרא מגילה, שאף הן היו באותו הנס^{a, b}.

1. Pourquoi doit-on réciter la bénédiction « qui nous a sanctifiés par Ses commandements ... » lorsqu'on accomplit une *mitsva* édictée par les Sages ?
2. Eytan est plongé dans l'étude de la Torah quand vient l'heure de la lecture de la *Méguila*. Doit-il continuer d'étudier ou aller à la synagogue pour écouter la lecture de la *Méguila* ? Pourquoi ?
3. Quel a été le rôle des femmes dans le miracle de Pourim ? (Donnez deux avis différents, texte 7a).



Le miracle salvateur - נִס הַהֲצֵלָה

Le miracle de Pourim est si important que même à l'époque du *Machia'h*, nous continuerons à le célébrer.

8. Rambam, *Hilkhot Méguila*, chapitre 2, loi 8

Tous les livres des Prophètes et les Hagiographes seront effacés¹ lors de la venue du *Machia'h*, sauf la *Méguilat Esther*. (...) Et même si le souvenir de tous nos malheurs sera effacé (...), les jours de Pourim ne le seront pas, comme il est dit : « Ces jours de Pourim ne disparaîtront pas de parmi les Juifs et leur souvenir ne s'effacera pas de leur descendance » (Esther, 9).

1. Ils ne seront pas nécessaires car nous comprendrons de nous-mêmes la volonté de D.ieu.

À quoi faisaient allusion nos Sages en disant que la *Méguilat Esther* ne serait pas effacée ?

9. Commentaire du Alchikh (rabbi Moché Alchikh) sur Esther, 9 :20

Nos Sages ont dit : « Toutes les fêtes seront annulées sauf Pourim » (...) car dans le futur, on verra que tout ce qui est dit dans les Prophètes et les Hagiographes est déjà mentionné dans la Torah¹, donc inutile, mais l'histoire de la *Méguila* (c'est-à-dire le miracle du sauvetage des Juifs à Pourim), a permis la subsistance du peuple juif et de la Torah elle-même.²

1. Nous serons capables de comprendre les allusions sans avoir besoin des explications des prophètes.
2. C'est grâce au sauvetage du peuple juif que nous avons pu continuer à accomplir la Torah.

10. Rav Mena'hem Kasher, extrait du livre *Torat Chlomo*

(...) Lorsqu'on dit que la *Méguilat Esther* ne sera pas annulée (...), cela signifie que ce que nous avons appris de la *Méguila* – que le miracle divin prend l'apparence de la normalité¹ et de phénomènes naturels et qu'il s'effectue lentement mais sûrement –, cela restera toujours valable.

1. Le sauvetage du peuple d'Israel s'est fait de manière naturelle (Esther s'est rendue auprès du roi etc.).



1. D'où le Rambam déduit-il que la fête de Pourim ne sera jamais annulée ?
2. Pourquoi la fête de Pourim ne sera-t-elle pas annulée dans le futur :
 - a. d'après le Alchikh ?
 - b. d'après le Rav Mena'hem Kasher ?



www.lamorim.org | info@lamorim.org

Dvorah Serrao, directrice de Lamorim

Florence Touati-Wachsstock, experte pédagogique Lamorim

Esther Wilhelm, référente pédagogique Lamorim

© Tous droits réservés - Reproduction interdite

אתר אינטרנט: www.elami-elatzmi.co.il

דוא"ל: elami@elami-elatzmi.co.il | טל: 04-9978164

חברי המערכת: הרב מאיר אסולין, שלומית שרפי | 80-5-23

עיצוב: סטודיו 'גרפיקטו' 054-4965150 | אזור: עטרה רבקה צינמן 052-7737303